

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 28–30 mai 2003

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 8 de l'ordre du
jour**

Pour examen

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2003/8-B

19 mai 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

POLITIQUE DU PAM RÉGISSANT LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ET LA REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTATS MEMBRES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, Division des
ressources humaines (HR):

Mme D. Serrano

tel.: 066513-2400

Directeur adjoint, HR:

M. A. Piscina

tel.: 066513-2407

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le Conseil sera saisi, pour examen, de la méthodologie utilisée par le PAM pour orienter et superviser ses efforts visant à maintenir la représentativité géographique des effectifs. Cette méthodologie fait appel à deux formules permettant de recueillir des indications: la première est connue sous le nom de formule informelle du PAM et la deuxième est une version remaniée de la formule utilisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle entre dans l'élaboration et l'examen des rapports internes permettant de surveiller la composition globale des effectifs et donne une idée précise de la représentation géographique.

Le présent document explique ces deux formules et leur application. Il décrit aussi deux facteurs importants: la représentation équitable des deux sexes et la représentation géographique des pays économiquement en développement —l'un et l'autre devant être pris en compte lors de la détermination de la composition globale des effectifs en réponse aux décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document WFP/EB.A/2003/8-B qui décrit la méthodologie utilisée par le Programme pour établir la représentation géographique et la représentation hommes-femmes parmi le personnel du cadre organique.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



GÉNÉRALITÉS

1. Le Programme de travail de la session annuelle du Conseil d'administration de 2003 prévoit l'examen d'un document devant être soumis au Secrétariat intitulé "Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États Membres". Le présent document explique donc la méthodologie utilisée par le Programme dans les efforts qu'il mène pour assurer une représentation géographique équilibrée et une représentation équitable des deux sexes parmi ses effectifs.
2. Il convient de noter que les institutions des Nations Unies étant financées par le biais de contributions fixées, telles que la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du travail (OIT), sont tenues d'établir et d'appliquer des quotas permettant de déterminer la répartition géographique.
3. Les institutions financées par des contributions volontaires (PAM, PNUD, HCR et UNICEF) ne sont pas tenues d'appliquer des quotas spécifiques, mais certaines d'entre elles utilisent d'autres mécanismes pour surveiller la représentation géographique et la représentation hommes-femmes parmi les effectifs.

POLITIQUE ET MÉTHODOLOGIE

4. Pour répondre aux préoccupations exprimées par des membres du Conseil d'administration, l'ex-Directeur exécutif, Madame Catherine Bertini, avait décidé qu'il convenait de mettre au point et d'appliquer une méthodologie objective pour guider les efforts du Directeur exécutif visant à établir une représentation équitable, compte tenu aussi bien des contributions versées au Programme que de la diversité nécessaire de la composition du personnel du cadre organique.

Formule interne du PAM

5. La méthodologie établie par l'ex-Directeur exécutif est désignée sous le nom de "formule informelle du PAM". Elle est appliquée uniformément, depuis son introduction, pour contrôler que la répartition géographique est équitable. Il convient de souligner que cette méthodologie est utilisée uniquement à titre indicatif pour atteindre les objectifs en matière d'effectifs et ne vise pas à imposer des quotas spécifiques.
6. Les rapports élaborés à l'aide de la méthodologie décrite ci-dessous permettent au Directeur exécutif d'examiner les tendances concernant les effectifs et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir une répartition géographique appropriée et une répartition hommes-femmes équitable parmi les administrateurs recrutés sur le plan international. Les rapports ne sont pas rendus publics, car cela pourrait laisser supposer l'existence d'un système de quotas et décourager le dépôt de candidatures ou l'examen de candidatures émanant de personnes qualifiées, pour des raisons de nationalité. Les représentants des missions sont invités à s'informer régulièrement de la situation de leur pays quant au niveau de représentation.
7. En résumé, la formule informelle du PAM comprend les éléments suivants:
 - La formule prévoit que 60 pour cent du nombre total des postes du cadre organique sont alloués aux principaux pays donateurs; le reste (40 pour cent) est alloué à tous les autres pays.



- Sur les 60 pour cent alloués aux principaux pays donateurs, le chiffre indicatif fixé pour chaque pays est fonction du pourcentage de sa contribution; un plafond de 20 pour cent a toutefois été fixé pour les fonctionnaires internationaux de nationalité américaine, indépendamment du pourcentage de la contribution versée par les États-Unis.
 - S'agissant des autres pays, aucun objectif n'est fixé. À titre indicatif, on prévoit trois postes par pays, ce qui permet de déterminer si un pays est surreprésenté ou sous-représenté.
8. On trouvera à l'annexe I des renseignements détaillés concernant la formule informelle du PAM.
9. Au 31 décembre 2002, l'application de la formule informelle du PAM a donné les résultats suivants:

	Contribution moyenne annuelle sur les quatre dernières années (1999–2002) (dollars)	Objectif concernant le nombre de fonctionnaires fixé à l'aide de la formule du PAM	Nombre effectif de fonctionnaires au 31 décembre 2002	Indicateur
Principaux donateurs				
États-Unis d'Amérique	914 341 112	183	94	Sous- représentés
Autres principaux donateurs dont les contributions moyennes dépassent 2 millions de dollars	797 784 932	365	473	Surreprésentés
Autres pays				
Pays dont les contributions moyennes sont inférieures à 2 millions de dollars	13 723 091	N/A	122	
Pays ayant des fonctionnaires mais ne versant pas de contributions	N/A	N/A	226	
Total	1 725 849 135		915	

Formule dérivée de celle de la FAO

10. Pour s'efforcer davantage d'assurer une représentation géographique équitable, le PAM a pris l'habitude de vérifier les résultats obtenus à l'aide de sa formule informelle par rapport à ceux obtenus à l'aide de la version remaniée de la méthodologie utilisée aux mêmes fins par la FAO. Bien que la méthodologie de la FAO soit fondée sur le montant des contributions fixées versées par l'ensemble de ses États membres, les résultats qu'elle permet d'obtenir si elle est appliquée au PAM donnent une idée des tendances, et sont donc utiles pour contrôler que la représentation géographique au sein du Programme est équitable. L'annexe II donne des renseignements détaillés sur la formule dérivée de celle de la FAO.



AUTRES ÉLÉMENTS A PRENDRE EN COMPTE

Représentation équitable des deux sexes

11. Le système des Nations Unies a fixé des objectifs en vue de parvenir à ce que la moitié des postes du cadre organique soient occupés par des femmes, et toutes les institutions ont indiqué que la situation avait évolué dans le bon sens. Le PAM souscrit à cette politique et poursuit ses efforts pour que 50 pour cent de ses effectifs soient des femmes. Actuellement, les femmes représentent 39,3 pour cent des effectifs du PAM, ce qui constitue l'un des taux les plus élevés parmi le système des Nations Unies.
12. Par conséquent, lorsque l'on cherche à déterminer les niveaux adéquats de représentation des effectifs, il convient de tenir également compte des objectifs concernant la parité hommes-femmes. Le tableau ci-dessous indique les pourcentages obtenus par le Programme au 31 décembre 2002 pour ce qui est du personnel féminin et masculin.

REPRÉSENTATION DES FEMMES PARMIS LES ADMINISTRATEURS ET LES FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2002

Personnel masculin	Personnel féminin	Total	Pourcentage de femmes
555	360	915	39,3

Représentation géographique des pays économiquement en développement

13. Le système des Nations Unies a également fixé pour objectif le recrutement de 40 pour cent de ressortissants de pays économiquement en développement. C'est pourquoi le Programme surveille le niveau de représentation de ces pays. Le tableau ci-dessous montre la représentation des ressortissants de pays en développement parmi le personnel du cadre organique recrutés sur le plan international au 31 décembre 2002. Le Programme est pratiquement sur le point d'atteindre l'objectif de 40 pour cent fixé par le système des Nations Unies.

REPRÉSENTATION DES RESSORTISSANTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARMIS LES ADMINISTRATEURS ET LES FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR AU 31 DÉCEMBRE 2002

Pays développés	Pays en développement	Total	Pourcentage de pays en développement
556	359	915	39,2



ANNEXE I

FORMULE INFORMELLE DU PAM

1. Soixante pour cent du nombre total des postes du cadre organique sont alloués aux principaux pays donateurs. On entend par principaux pays donateurs ceux dont la contribution a dépassé en moyenne plus de 2 millions de dollars par an sur les quatre dernières années.
2. Sur ce chiffre, 20 pour cent maximum sont alloués aux États-Unis, indépendamment du pourcentage de la contribution versée par ce pays.
3. Quarante pour cent du nombre total des postes du cadre organique sont alloués à tous les autres pays.
4. L'objectif fixé pour un principal pays donateur donné est calculé comme suit:
 - contribution annuelle moyenne de ce pays ces quatre dernières années divisée par la contribution annuelle moyenne ces quatre dernières années versée par la totalité des principaux pays donateurs, à l'exception des États-Unis d'Amérique; et
 - pourcentage obtenu multiplié par le nombre de postes du cadre organique réservés aux principaux pays donateurs (60 pour cent), moins le pourcentage (20 pour cent) alloué aux États-Unis d'Amérique.

Exemple:

A. Calcul du nombre total de postes du cadre organique alloués aux principaux pays donateurs:

- Le nombre total des postes du cadre organique est de 900.
- Sur ce chiffre, 60 pour cent des postes sont réservés aux principaux pays donateurs (60 pour cent de 900 = 540).
- Moins 20 pour cent alloués aux États-Unis (540 – 180 = 360).

B. Calcul du pourcentage de la contribution versée par les principaux donateurs:

- La contribution annuelle moyenne versée ces quatre dernières années par l'ensemble des pays donateurs, à l'exception des États-Unis d'Amérique, est de 800 millions de dollars.
- La contribution annuelle moyenne versée ces quatre dernières années par les principaux donateurs est de 40 millions de dollars.
- 40 millions de dollars ÷ 800 millions de dollars = 5 pour cent.

C. Multiplication du pourcentage de contribution (B) par le nombre total de postes du cadre organique alloués aux principaux pays donateurs (A):

- 5 pour cent de 360 = 18.
- Par conséquent, l'objectif fixé pour ce principal pays donateur est de 18 postes.

5. En outre, le PAM estime que pour les pays économiquement en développement, l'objectif est de trois postes par pays.



ANNEXE II

FORMULE DERIVEE DE CELLE DE LA FAO

La FAO calcule régulièrement la surreprésentation et la sous-représentation des fonctionnaires d'un pays donné par rapport au pourcentage de la contribution de ce pays au budget ordinaire et attribue un système de pondération pour donner une valeur aux postes occupés par des ressortissants des pays membres. Les notes explicatives ci-dessous indiquent en détail les facteurs pris en compte dans les calculs. Le PAM a adapté cette méthodologie à son financement particulier et à ses mécanismes de recrutement. Les différences entre les applications de la FAO et du PAM sont identifiées dans le tableau ci-dessous.

NOTES EXPLICATIVES

FAO

PAM

Calcul du nombre de postes aux fins de la répartition géographique

Comprend les fonctionnaires ayant un contrat permanent ou à durée déterminée (par exemple un an ou plus) financés par le Programme ordinaire

Comprend tous les fonctionnaires ayant un contrat d'un an ou plus, indépendamment de la source de financement du poste qu'ils occupent.

Comprend le personnel des bureaux de représentation de la FAO; FAO/Banque mondiale; Programmes de coopération FAO/OMS; publications; pool informatique.

Comprend tous les fonctionnaires titulaires d'un contrat d'un an ou plus, indépendamment de leur lieu d'affectation.

Ne comprend pas le personnel affecté aux projets de terrain, le personnel linguistique, ni le personnel/postes financés par les dépenses d'appui, les fonds d'affectation spéciale et autres fonds.

Exclut uniquement les administrateurs auxiliaires.

Ne comprend pas le personnel occupant un poste temporaire ni le personnel engagé pour moins de 12 mois.

Ne comprend pas le personnel occupant un poste temporaire ni le personnel engagé pour moins de 12 mois.

Manière de déterminer les pays auxquels la formule doit être appliquée

Nombre total de pays inclus dans le tableau de représentation géographique: 175 membres.

Comprend les pays qui versent une contribution et/ou dont un ressortissant figure parmi les administrateurs du PAM.



NOTES EXPLICATIVES

FAO

PAM

Manière de définir la "représentation" des pays membres parmi les effectifs de l'Organisation

La représentation d'un pays est fondée en partie sur le pourcentage de sa contribution au Programme ordinaire. Cette représentation est encore affinée en assignant une valeur pondérée aux postes sur la base de la classe, comme suit :

Compte tenu du faible nombre de postes au niveau D-1 et supérieur, le PAM applique une pondération différente à ces niveaux.

Classe	Pondération	Classe	Pondération
DDG	15	DDG	16
ADG	15	ADG	14
D-2	10	D-2	12
D-1	10	D-1	10
P-5	8	P-5	8
P-4	6	P-4	6
P-3	4	P-3	4
P-2	2	P-2	2
P-1	1	P-1	1

Le pourcentage de représentation de chaque pays est obtenu en divisant les points pour chaque poste occupé par un ressortissant du pays par le nombre total de points pour tous les postes financés par le Programme ordinaire qui sont pourvus.

Le PAM tient compte de la contribution totale versée par un pays. Il ne se limite pas à prendre en compte la part versée au budget administratif et d'appui aux programmes, et n'établit pas non plus de distinction entre le financement des divers postes.

On estime qu'un pays Membre est représenté de façon équitable si le pourcentage de représentation s'inscrit dans les limites suivantes:

Le PAM utilise la même formule de base mais la met en rapport avec les contributions totales.

- Si sa contribution au Programme ordinaire (voir ci-dessus), est de 10 pour cent ou moins, la fourchette de représentation varie entre 25 pour cent en dessous et 50 pour cent au-dessus du pourcentage de contribution (aucun pays ne peut être considéré comme surreprésenté s'il n'a qu'un seul fonctionnaire);
- Si sa contribution au Programme ordinaire (voir ci-dessus) est supérieure à 10 pour cent, mais inférieure à 20 pour cent, la fourchette de représentation varie entre 25 pour cent en dessous et 25 pour cent au-dessus du pourcentage de contribution;
- Si sa contribution au Programme ordinaire (voir ci-dessus) est supérieure à 20 pour cent la fourchette de représentation varie entre 25 pour cent en dessous et zéro pour cent au-dessus du pourcentage de contribution (équivalent au pourcentage de contribution effectif).



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

